

I. - La Bibliothèque nationale et le développement de la recherche scientifique

La loi d'orientation transformant les anciennes facultés en unités d'enseignement et de recherche visant en principe à la pluri-disciplinarité, a mis l'accent sur la vocation de recherche des universités. Les mémoires de maîtrise et les thèses de 3^e cycle dans les domaines les plus variés des sciences humaines, économiques et sociales sont en net accroissement depuis sept ans, tout comme les thèses d'université ou les thèses d'état. Les différents départements de la Bibliothèque nationale ont nettement ressenti la multiplication de ces nouvelles recherches grâce à une inflation des demandes de cartes d'admission. Nous avons été parfois surpris de voir des professeurs d'universités

de province donner des sujets de maîtrise qui, manifestement, ne pouvaient être menés à bien dans aucune autre bibliothèque que la Bibliothèque nationale. On a du mal à faire comprendre à certains universitaires que tous les agrégés, tous les étudiants de maîtrise ou de doctorat ne peuvent avoir automatiquement accès aux collections de la rue de Richelieu. Même si le problème des places était résolu, on risquerait d'aboutir dans un très bref délai à la destruction des collections de manuscrits, livres anciens et périodiques. En effet, le papier, même de qualité, n'est pas un support inusable pouvant résister à des manipulations trop fréquentes.

Une collaboration entre, d'une part, les professeurs, et d'autre part, les bibliothécaires universitaires et municipaux et ceux de la Bibliothèque nationale est absolument indispensable, en dépit des difficiles modalités à trouver pour cette organisation. Les autres rapports présentés à la section constituent dans leur diversité des objectifs susceptibles de faciliter cette nécessaire collaboration. C'est le cas des catalogues collectifs, du recensement des livres anciens, du catalogue des thèses avec ses index prévus, des projets de bibliothèque-musée des arts du spectacle, du développement de la section des publications administratives. Il s'agit évidemment d'une œuvre de longue haleine permettant de mettre à la disposition du public de façon plus rationnelle l'ensemble du matériel documentaire conservé dans les différents types de bibliothèques françaises. On y ajoutera le nécessaire développement des techniques modernes de reprographie (microfilms, microfiches, reproductions sur papier) dont l'objet doit être double : préservation des collections nationales dont la Bibliothèque nationale a la charge d'assurer la conservation, et mise à la disposition de nombreuses bibliothèques françaises, universitaires ou non, de ces ressources documentaires.

Ces quelques points ne sont qu'une esquisse des problèmes que pose le développement de la recherche et d'une nécessaire planification et régionalisation des ressources documentaires nationales.

Roger Pierrot.